Ligue Régionale d'Escrime
OCCITANIE
Pyrénées- Méditerranée

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
VIDEO CONFERENCE du 25 Septembre 2025

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale d'Escrime Occitanie s'est réuni en visioconférence le jeudi 25 Septembre 2025 en présence de Monsieur Jean-Christian CARRIE, Président de la LREO :

Membres du Comité Directeur présents :

BACCOU Patricia (Villeneuve T) – CHARLET Marc (Bureau Ligue) – CLAPIER Marie Line (Narbonne) - LE SAUX Catherine (bureau LREO) – MALHAUTIER Samuel (Alès) – MORENO Fabien (Villefranche de R) – PONTONNIER Jérémie (Castelnau LL) – COMMUN Fanny (CD 34 et Club Béziers) – HORNUS Dominique (Solution Riposte) – MALHOMME Florian (Auch ECA) – DELAUNAY Fabienne (Présidente CD11/Limoux)

Participants hors Comité Directeur : BAUMES Géraldine (Uzège) – FOLTRAN Daniel (Perpignan) - MIKOLASEK Renaud (MUC) – LOUBERE Lucie (TAC) – VILLEQUEY Sylvie / PAYA Didier (Aucamville) – PELIZZA Laurent (Plaisance du Touch) – AUVRAY Laurent (St Gaudens) – PELLE Nicolas (TUC) – DE PAIVA Linda (Tarbes) – VALIERE Gilbert (Onet le Château) – BOSC Evelyne (Castres) – ANGLIONIN Alexandre (Albi) – FORESTI Fabien (Narbonne) - TURA Jean (Perpignan / Bureau Ligue) – LAQUERBE Fabrice (Trésorier) – SICART Stéphanie (Argelès)

Le Président remercie toutes les personnes présentes et ouvre la séance. Il remercie la CTS Magali CARRIER pour le travail effectué en concertation avec les Commissions d'Armes et d'Arbitrage pour élaborer le présent règlement sportif.

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : **Approbation du PV du Comité Directeur du 24 Septembre 2024** :

Le PV est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Présentation du règlement sportif régional

Le processus de réécriture du règlement par Magali CARRIER a nécessité plusieurs étapes :

1/ réunions avec les différentes Commissions d'Armes fin Juin pour débattre des évolutions souhaitées,

2/ échange avec les Membres du Bureau sur le nouveau projet du règlement,

3/ soumission du nouveau règlement sportif aux Membres du Comité Directeur.

Toutes les nouvelles modifications sont indiquées en vert dans le document proposé.

L'ensemble du règlement sportif régional a été adopté par vote à la fin de la discussion.

Voici les principaux points débattus lors de la réunion :

Vétérans (V1, V2, V3, V4)

Classification : Les catégories ont été modifiées suite aux changements du règlement national concernant la classification, à présent nous aurons « les vétérans » V1/V2 et « les grands vétérans » V3/V4.

Épreuves Individuelles : Les compétitions hommes et femmes seront désormais distinctes, car la mixité n'est plus justifiée par les effectifs, qui sont maintenant plus nombreux

Épreuves par Équipe : Les équipes V1/V2 et V3/V4 seront composées de cinq tireurs (avec possibilité de deux remplaçants). Il n'y a plus le critère de la somme des âges. Les équipes V1/V2 doivent inclure au minimum un V2 et les équipes V3/V4 au minimum un V4, et ce tireur doit rester en piste en permanence. La non-présence du V2 ou V4 requis entraîne l'élimination de l'équipe. Les équipes interclubs seront autorisées, mais la composition de l'équipe constituée devra être transmise à la Ligue avant le 15 novembre 2025.

Les droits d'engagement pour les Vétérans : compte-tenu des frais liés à la surveillance médicale sur les compétitions (avec un coût qui peut s'élever jusqu'à 600 €), il a été proposé un droit d'engagement libre, l'organisateur fixera son tarif sans excéder les 25€ imposés par le règlement de la FFE (Information Financières).

Une discussion débute, entre les membres de la réunion, sur la nécessité de la présence d'un médecin sur les compétitions. Le Docteur HORNUS, rappelle que le risque cardiaque est important chez les vétérans et que la Commission Nationale Médicale n'est pas disposée pour l'instant à déroger à cette obligation..

Horaires de début des compétitions vétérans : Il a été proposé d'avancer l'heure d'appel uniquement pour les compétitions vétérans du samedi :
10h30 appel et 11h début de la compétition.
Cette proposition est validée par le Comité Directeur. Cette modification sera donc apportée au règlement sportif régional.

Directoire Technique (DT)

• Rôle du DT : Le rôle et les attributions du Directoire Technique (composé de trois membres) a été rappelé, le Président de la Ligue et la CTS insistent sur l'importance de ce dernier dans l'organisation des compétitions. Chaque organisateur doit s'engager à mettre en place ce DT, d'en informer les tireurs, les arbitres et de l'afficher dans la salle.

Le DT doit notamment s'assurer de la conformité des installations, vérifier les engagements, valider les formules et gérer toutes les réclamations ou problèmes survenant sur la compétition.

Il a été proposé d'envoyer un rappel aux organisateurs quelques jours avant la compétition.

.

Arbitrage

• Arbitrage Régional : La règle d'un arbitre pour 4 tireurs (et deux pour 9 tireurs) sera appliquée de manière stricte, pour rappel des clubs ont déjà été pénalisés la saison dernière.

L'auto-arbitrage dans les catégories Senior/M20/Vétéran doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)

Il est rappelé que les arbitres doivent rester toute la journée à la disposition de l'organisateur, comme en compétition nationale

Changement du processus pour la Formation Nationale : Le cursus national de formation à l'arbitrage a été modifié, il n'y a plus de QCM pour entrer en formation. Les candidats seront proposés par la Commission Régionale d'Arbitrage. Les arbitres régionaux qui souhaitent poursuivre cette formation devront envoyer leur candidature à la Ligue et à la CRA avant le 8 Octobre. Les candidats retenus seront évalués tout au long de la saison sur 5 Circuits Nationaux Seniors.

Les arbitres seront notés à chaque compétition (une note de 1 est éliminatoire).

Un QCM sera réalisé en fin de saison.

Récompenses, Aide et Matériel

• Récompenses : La Ligue prendra en charge l'achat des récompenses (coupes et médailles) pour tous les Championnats d'Occitanie

• Aide Financière : L'aide financière pour les organisateurs de Championnats Nationaux (CN) est désormais limitée à une par club et par saison

• Aide Matériel : elle est versée aux clubs (et non plus directement aux tireurs) en fonction des résultats des tireurs

• Fête des Jeunes (M11) : L'aide de la Ligue pour cette compétition sera maintenue afin que chaque enfant reparte avec une récompense.

• Prêt de Matériel : Maître Claude LEFEVRE est le nouvel armurier en charge du matériel stocké à Montpellier . Il est rappelé que la Ligue a acheté et met à disposition des balayeuses pour aspirer les pistes en fin de compétition. Il est impératif que les organisateurs nettoient les pistes avant de les restituer, pour éviter le mauvais état constaté la saison dernière.

.

Point 3 : Divers

• Semaine de l'Escrime (Fencing Week) : Une remarque a été faite concernant le format de ces compétitions qui s'étendent sur 3 jours (incluant le lundi). Magali CARRIER précise que c'est la FFE qui l'impose et que ne pouvons pas intervenir. Elle explique que ce format est largement plébiscité par les clubs car il permet la mutualisation des frais de déplacement et un allègement du calendrier, tout en répondant aux contraintes de développement durable

• Implantation d'antenne de club : La question de l'implantation d'une antenne du club d'Orange (PACA) dans le Gard (Occitanie) a été examinée. D'un point de vue juridique, la Fédération (FFE) a confirmé qu'il n'y a aucune difficulté à ce qu'un club possède plusieurs

antennes dans différents départements ou régions. Cependant, le club d'Uzège a exprimé ses inquiétudes, car l'antenne récupère des licenciés que le club ne peut pas capter, faute de moyens financiers pour créer sa propre antenne.

• Point financier : Le président a indiqué que l'année devrait se terminer "correctement" (proche de l'équilibre), mais que tous les Présidents de région sont inquiets de la baisse des subventions (PSF)

• Intégration CRA : La candidature de Mathieu PALOSSE (arbitre national fleuret) pour intégrer la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) a été acceptée par les membres de cette commission et le Comité Directeur valide son intégration.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traité, et sans autre question, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Jean-Christian CARRIE

Président de la LREO

